Liste des délibérations –
Comité syndical Autolib' et Vélib' Métropole

Séance du 26 mars 2024

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, à 9 heures 30, le Comité syndical, dûment convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni 11 rue Catherine de la Rochefoucauld – 75009 Paris, sous la présidence de Monsieur Sylvain Raifaud.

Nombre de délégués en exercice : 105

Nombre de délégués présents ou représentés : 55 (dont 24 pouvoirs)

Étaient présents :

Titulaires : 26

Suppléants avec voix délibératives : 05

Excusés ayant donné pouvoir : 24

Total des voix : 1019,79 voix

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal **(Autolib' et Velib')** de la séance du 28 novembre 2024
2. Délibérations :

- Adhésion de la Ville de L'Île-Saint-Denis au Syndicat et à l'option Velib'
- Approbation du montant des contributions complémentaires 2018 de la commune d'Antony au Syndicat Autolib' et Velib' Métropole et régularisation du budget 2024
- Constitution de la provision pour risques et charges en raison de la fin du service public Autolib' et détermination des contributions nécessaires à sa couverture et régularisation du budget 2024
- Approbation du budget primitif du budget principal pour le socle commun Autolib' pour l'exercice 2019 et approbation des contributions 2019 au Syndicat Autolib' et Velib' Métropole et régularisation en conséquence du budget 2024
- Approbation du montant des contributions pour le fonctionnement du Syndicat Autolib' et Velib' Métropole au titre de la compétence Autolib' pour les années 2020 à 2023 et régularisation du budget 2024
- Approbation des montants relatifs aux sommes à passer au titre des provisions sur les exercices 2019 à 2023 et régularisation du budget 2024
- Décision modificative n°1 du Budget Principal 2024
- Rendu compte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de compétence

Monsieur Patrice Pattée est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance : Pour 1019,79 voix

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical de la séance du 28 novembre 2024

Le procès-verbal du Comité Syndical de la séance du 28 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité : Pour **1019,79** voix.

2. Délibérations

2024 01 - Adhésion de la Ville de L'Île-Saint-Denis au Syndicat et à l'option Velib'

Contre : 0 voix
Abstention : 80,00 voix
Pour : 939,79 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la Ville de L'Île-Saint-Denis au Syndicat et à l'option Velib'.

2024 02 - Approbation du montant des contributions complémentaires 2018 de la commune d'Antony au Syndicat Autolib' et Velib' Métropole et régularisation du budget 2024

Contre : 0 voix
Abstention : 86 voix
Pour : 933,79 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'approbation du montant des contributions complémentaires 2018 de la commune d'Antony au Syndicat Autolib' et Velib' Métropole et régularisation du budget 2024.

2024 03 - Constitution de la provision pour risques et charges en raison de la fin du service public Autolib' et détermination des contributions nécessaires à sa couverture et régularisation du budget 2024

Contre : 0 voix
Abstention : 86 voix
Pour : 933,79 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la constitution de la provision pour risques et charges en raison de la fin du service public Autolib' et détermination des contributions nécessaires à sa couverture et régularisation du budget 2024.

2024 04 Approbation du budget primitif du budget principal pour le socle commun Autolib' pour l'exercice 2019 et approbation des contributions 2019 au Syndicat Autolib' et Velib' Métropole et régularisation en conséquence du budget 2024

Contre : 0 voix
Abstention : 86 voix
Pour : 933,79 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'approbation du budget primitif du budget principal pour le socle commun Autolib' pour l'exercice 2019 et approbation des contributions 2019 au Syndicat Autolib' et Velib' Métropole et régularisation en conséquence du budget 2024.

2023 05 Approbation du montant des contributions pour le fonctionnement du Syndicat Autolib' et Velib' Métropole au titre de la compétence Autolib' pour les années 2020 à 2023 et régularisation du budget 2024

Contre : 0 voix
Abstention : 86 voix
Pour : 933,79 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'approbation du montant des contributions pour le fonctionnement du Syndicat Autolib' et Velib' Métropole au titre de la compétence Autolib' pour les années 2020 à 2023 et régularisation du budget 2024

2024 06 Approbation des montants relatifs aux sommes à passer au titre des provisions sur les exercices 2019 à 2023 et régularisation du budget 2024 ;

Contre : 0 voix
Abstention : 86 voix
Pour : 933,79 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'approbation des montants relatifs aux sommes à passer au titre des provisions sur les exercices 2019 à 2023 et régularisation du budget 2024 ;

2024 07 Décision modificative n°1 du Budget Principal 2024

Contre : 0 voix
Abstention : 86 voix
Pour : 933,79 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du Budget Principal 2024

2024 08 Rendu-compte des décisions du Président prises dans le cadre de la délégation de compétence

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rendu-compte des décisions du Président prises dans le cadre de la délégation de compétence.

Le Président,

Sylvain Raifaud